

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 38/09

1

Les prévisions d'augmentation de salaires

Variations annuelles	2008	Prévisions 2009	Prévisions 2010
Dirigeants	3,5 %	3,3 %	2,4 %
Cadres supérieurs	3,3 %	2,9 %	2,5 %
Cadres débutants	3,8 %	3,2 %	2,6 %
Cadres moyens	3,3 %	2,8 %	2,5 %
Force de vente	3,2 %	2,8 %	2,4 %
Agents de maîtrise	3,2 %	2,7 %	2,4 %
Employés	3,2 %	2,7 %	2,4 %
Ouvriers	3,2 %	2,6 %	2,4 %
Ensemble	3,3 %	2,8 %	2,6 %
Rappel inflation	2,8 %	0 %	nc

id / Sources : Hewitt Associates, Insee (pour l'inflation)

Taxe professionnelle : le coût de la réforme

En milliards d'euros, en régime de croisière (à partir de 2015)	Avant l'impôt sur les sociétés	Après l'impôt sur les sociétés
Coût de la réforme (avant aménagements sectoriels)	+ 7,1	+ 5,5
Taxes spécifiques pour les « supergagnants » (EDF, SNCF, téléphonie mobile, etc.)	- 1,5	- 1,125
Mesures en faveur des perdants	nc	+ 0,44
Coût de la réforme (après aménagements sectoriels)	nc	4,815

id / Source : ministère de l'Economie

1. Les syndicats rendus fébriles par la réforme de la représentativité
2. Les augmentations de salaires au plus bas cette année et en 2010 dans les entreprises
3. La déductibilité des intérêts d'emprunt recentrée sur les logements « verts »
4. Primaires au Medef : une « régression démocratique », selon Laurence Parisot
5. L'Elysée a rendu ses derniers arbitrages sur la réforme de la taxe professionnelle
6. Retraites des mères : la Cour des comptes critique la réforme en préparation
7. CGT et FSU se rapprochent et annoncent des initiatives communes
8. Parisot ouvre la porte sur la question des rémunérations
9. Bernard Thibault « On attend peut-être trop du syndicalisme »
10. La précarisation de l'emploi piège au moins 5 % des salariés
11. Panne d'allumage de rentrée pour le syndicalisme
12. Le travailleur indépendant moyen gagne 36.400 euros par an
13. Jouer les prolongations pour améliorer sa retraite
14. Conjoncture: même si le pire semble passé, l'incertitude prévaut

La Tribune 14 septembre 2009

Les syndicats rendus fébriles par la réforme de la représentativité

En imposant un seuil de 10 %, la réforme modifie en profondeur les stratégies syndicales. Test grandeur nature, demain, à la CFE-CGC.

Il n'aura donc fallu que quelques mois pour que la réforme de la représentativité provoque un miniséisme dans le paysage syndical. Depuis la rentrée, la loi instaurant un seuil de 10 % des voix recueillies aux élections dans les entreprises, pour continuer à exister, fait régner une intense fébrilité sur le terrain et dans les couloirs des confédérations.

3

Paradoxalement, la centrale la plus déstabilisée est la CFE-CGC qui avait pourtant obtenu un statut spécifique facilitant le maintien de sa représentativité dans l'encadrement. Depuis des mois, s'y déchirent les partisans d'une CGC généraliste et d'une alliance avec l'Unsa ? au premier rang duquel figure l'actuel président Bernard Van Craeynest (« BVC ») ? et les défenseurs d'un syndicat catégoriel, parmi lesquels la Fédération de la métallurgie. Mises en sourdine depuis l'abandon en mars de la fusion avec l'Unsa, les querelles internes ont repris de plus belle au cœur de l'été lorsque BVC a annoncé qu'il briguerait, en février, un second mandat et qu'il ne renonçait pas à son projet d'une CGC généraliste. La confédération pourrait bien jouer son avenir demain lorsque BVC viendra devant les responsables de la fédération des métallos, dont il est issu, pour obtenir leur soutien en vue du congrès. Les tensions sont telles qu'en cas de refus, l'implosion apparaît comme le scénario le plus probable.

inquiétude

Au vu des premiers résultats des élections professionnelles dans les entreprises, l'inquiétude gagne aussi la CFTC et Force ouvrière. Les deux syndicats sont en train de perdre mandats et moyens sur le terrain, comme à la SNCF, où ni la CFTC (5,4 %), ni FO (8 %) n'ont franchi, en mars dernier, le seuil fatidique des 10 %. Bousculés par les nouveaux entrants que sont Solidaires et l'Unsa, irrités de l'alliance des « gros » (CGT et CFDT) sur la réforme de la représentativité, Jacques Voisin (CFTC) et Jean-Claude Mailly (FO) ont décidé de marquer leur différence. Les deux organisations ont snobé, mardi dernier, la première réunion de l'intersyndicale depuis l'été.

Plus sereines, la CGT et la CFDT ne sont pas pour autant épargnées par la réforme. D'abord parce qu'elles sont, elles aussi, menacées dans certaines entreprises, par exemple la CFDT chez Airbus. Ensuite, parce qu'en fixant à 30 % des voix le seuil de validité des accords, la loi place la CGT dans une position délicate en l'obligeant à faire connaître son choix là où, hier, elle s'abstenait. Dans ces conditions, les discussions qui s'ouvrent demain avec le patronat pour étendre aux TPE l'esprit, sinon la forme, de ces nouvelles règles risquent fort de faire un flop.

Les échos 15 mai 2009

Les augmentations de salaires au plus bas cette année et en 2010 dans les entreprises

Crise oblige, les entreprises serrent la vis aux augmentations de salaires. Elles seront d'un niveau historiquement bas cette année (2,8 %) et risquent de l'être encore plus l'an prochain (2,6 %), selon une étude réalisée cet été. Toutes les fonctions seront touchées par la cure d'amaigrissement des rémunérations.

Les prévisions d'augmentation de salaires

Variations annuelles	2008	Prévisions 2009	Prévisions 2010
Dirigeants	3,5 %	3,3 %	2,4 %
Cadres supérieurs	3,3 %	2,9 %	2,5 %
Cadres débutants	3,8 %	3,2 %	2,6 %
Cadres moyens	3,3 %	2,8 %	2,5 %
Force de vente	3,2 %	2,8 %	2,4 %
Agents de maîtrise	3,2 %	2,7 %	2,4 %
Employés	3,2 %	2,7 %	2,4 %
Ouvriers	3,2 %	2,6 %	2,4 %
Ensemble	3,3 %	2,8 %	2,6 %
Rappel inflation	2,8 %	0 %	nc

id / Sources : Hewitt Associates, Insee (pour l'inflation)

4

Voilà qui ne constitue pas un signal encourageant pour les Français et leur pouvoir d'achat. Selon la dernière enquête sur les salaires (fixes et variables et en tenant compte des effets d'ancienneté, par exemple) que vient de réaliser le cabinet Hewitt Associates, les entreprises ont fortement serré la vis en matière salariale cette année et comptent bien continuer à le faire l'an prochain. Selon cette étude, réalisée au coeur de l'été (1), les entreprises appliqueront en 2009 « des augmentations moyennes de l'ordre de 2,8 % ». Une réduction de voilure importante par rapport aux 3,7 % qu'elles annonçaient encore en fin d'année dernière. Et 2010 ne s'annonce guère plus souriante « puisque le taux d'augmentation moyen prévu est de 2,6 % ». Si ces chiffres se confirment, ce sera la première fois que l'on observera des taux d'augmentation « aussi faibles depuis une vingtaine d'années », souligne Pierre Le Gunéhec, directeur du conseil en ressources humaines chez Hewitt. Et de préciser qu'historiquement, ce taux a toujours été supérieur à 3 %.

Sans être aussi sombre, Caroline Dana, directrice du département « rémunération globale » chez Altedia, confirme cette tendance, tout du moins pour 2009 : « Cette année, les taux d'augmentation que nous constatons sont en retrait de 25 % à 30 % par rapport aux années précédentes. Si l'on s'en tient aux seules augmentations individuelles (salaire fixe), on se situe entre 1,8 % et 2,2 %, contre 3 % à 3,5 % l'an passé. » Elle précise que ce sont les « non-cadres » qui tirent le mieux leur épingle du jeu car, lorsque l'inflation était plus élevée il y a quelques mois, ils ont bénéficié de plus d'attentions de la part de leur employeur. Selon Hewitt Associates, toutes les fonctions de l'entreprise sont touchées par la cure d'amaigrissement des rémunérations (voir tableau), même si l'année en cours reste encore favorable pour les dirigeants et les cadres débutants (dont la rémunération devrait augmenter de plus de 3 %). En 2010, estime le cabinet, seuls les cadres devraient, relativement, tirer leur épingle du jeu, avec des augmentations d'environ 2,6 %, contre 2,4 % en moyenne pour la quasi-totalité des autres fonctions.

Penser « rémunération globale »

De telles politiques risquent cependant de mal passer auprès des salariés, qui ont le sentiment d'être les premières victimes de la crise. D'où la nécessité pour les entreprises de chercher à s'adapter sans augmenter les volumes globaux de rémunération. Pour Pierre Le Gunéhec, cela devrait se traduire par un recul des pratiques de « saupoudrage » (augmenter tous les salariés, même si le budget est minime).

De même, un nombre croissant d'employeurs commencent à mettre en avant le développement de la rémunération globale et non du seul salaire, fixe ou variable. Ce qui les conduit à mettre en avant des éléments tels que la prévoyance, la mutuelle ou bien encore la retraite. Des pratiques qui, selon Hewitt, touchent désormais des entreprises de taille moyenne et plus uniquement les plus grandes.

CLAUDE FOUQUET, Les Echos

(1) L'enquête a été réalisée en juillet et août 2009 auprès de 69 sociétés, tous secteurs d'activités confondus et représentant 721.058 salariés.

5

La déductibilité des intérêts d'emprunt recentrée sur les logements « verts »

La déductibilité des intérêts d'emprunt immobilier serait progressivement réservée aux « bâtiments basse consommation ». Pour les autres logements neufs, le crédit d'impôt serait ramené à 35 % la première année et à 16 % les 4 années suivantes.

C'est la première évolution majeure de la loi travail, emploi et pouvoir d'achat (Tepa), publiée en août 2007, et qui incarnait les grandes orientations fiscales initiales de Nicolas Sarkozy : **défiscalisation** des heures supplémentaires, bouclier fiscal, baisse des droits de succession, déductibilité des intérêts d'emprunt immobilier. Ce dernier dispositif va être progressivement réservé aux acquéreurs de logements situés dans des « bâtiments basse consommation » (BBC). Aujourd'hui, le crédit d'impôt atteint 40 % des intérêts versés la première année, et 20 % les quatre années suivantes, dans la limite de 3.750 euros par an pour un célibataire, 7.500 euros pour un couple (et 500 euros supplémentaires par personne à charge).

« Un véritable bonus-malus »

Le gouvernement devrait réduire la réduction d'impôt en sifflet, de telle sorte qu'elle soit nulle au 1 janvier 2013. En 2010, par exemple, le crédit d'impôt pourrait être ramené à 35 % la première année, et à 16 % les quatre années suivantes, en cas d'acquisition d'un logement fortement consommateur d'énergie (non « BBC »). Le plafond et le nombre d'annuités ne sont pas modifiés.

Le dispositif devrait être définitivement arrêté cette semaine, pour une inscription en loi de Finances 2010. La déductibilité proposée en 2011 et en 2012 devrait également y figurer. Le barème ne s'appliquera qu'aux nouvelles acquisitions, à compter du 1 janvier 2010. L'an dernier, le gouvernement avait déjà majoré le bénéfice de la mesure pour les logements BBC en portant le crédit d'impôt à 40 % des intérêts versés, pendant sept ans (au lieu de cinq ans). « Avec ce nouvel ajustement, nous transformons le dispositif en un véritable **bonus-malus** », explique un artisan du projet.

L'ancien n'est pas concerné

La réforme touche à l'une des mesures les plus populaires de la loi Tepa : cette année, ce sont quelque 860.000 foyers fiscaux qui ont demandé à bénéficier du crédit d'impôt dans leur déclaration de revenus 2008. La mesure devrait coûter 965 millions d'euros à l'Etat en 2009, et jusqu'à 4,5 milliards d'euros en régime de croisière, à compter de 2014 (voir ci-contre). En restreignant le dispositif, le gouvernement souhaite inciter les propriétaires et les promoteurs à passer le plus rapidement possible de la réglementation thermique 2005 à la nouvelle réglementation thermique 2012. Au 1 janvier 2013, tous les logements neufs devront être à basse consommation. « Je n'ai pas l'intention de continuer longtemps à aider à la construction de logements qui sont des passoires en matière de consommation énergétique », a lancé **Nicolas Sarkozy** jeudi dernier, en présentant la **taxe carbone**. Pour l'heure, le nombre de logements respectant la norme BBC est faible : depuis le début de l'année, 13.000 ont été construits selon ces critères.

Le verdissement de la loi Tepas restera cependant partiel : les logements anciens, non concernés, représentent les deux tiers des transactions. « *Au-delà du verdissement, il conviendrait surtout d'évaluer le dispositif et de le recentrer sur l'immobilier neuf* », estime Gilles Carrez (UMP), rapporteur du budget à l'Assemblée nationale.

Un label contraignant

Bâtiment basse consommation. Le label BBC a été créé par arrêté en 2007 avec un référentiel établi par l'association française Effinergie. Il s'inspire notamment du label suisse Minergie. Le bâtiment ne doit pas dépasser une valeur moyenne de consommation de 50 kilowattheures par m² et par an modulée en fonction de la région dans laquelle il est situé. Cette consommation ne doit pas dépasser sur les usages de l'énergie sur lesquels on peut agir dès la conception d'un bâtiment : le chauffage, l'eau chaude sanitaire, les auxiliaires de ventilation et de chauffage, l'éclairage (via l'éclairage naturel) et enfin la climatisation.

Haute qualité environnementale.

Il s'agit d'une démarche et non d'un label ou d'une réglementation. Le titre HQE montre que l'entrepreneur qui a construit le bâtiment a respecté une démarche environnementale. Il peut choisir ses engagements dans une liste de 14 cibles portant aussi bien sur l'économie des ressources naturelles, la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et du sol, la production de déchets ultimes et l'efficacité énergétique.

Primaires au Medef : une « régression démocratique », selon Laurence Parisot

Si le calendrier politique sera marqué, l'an prochain, par les élections régionales, l'agenda des représentants patronaux sera, lui, particulièrement encombré : toutes les grandes organisations - Medef, CGPME, UPA, chambres des métiers, chambres de commerce et d'industrie - renouvellent leur exécutif. Avec des mandats allant de trois à cinq ans, c'est un hasard du calendrier, mais qui fait déjà réagir les états-majors. Première passe d'armes : la présidente du Medef, Laurence Parisot, a sèchement fermé la porte, hier, à la proposition d'un patron de PME, Thibault Lanxade, d'organiser une « primaire des challengers » pour lui faire face lors de l'élection, en juin ou juillet l'an prochain. « *Le système d'élection à la présidence du Medef est le plus démocratique qui soit et la formule proposée par cette personne serait une régression démocratique. Aujourd'hui, tout le monde peut se présenter* », a-t-elle jugé, alors que le Medef ne veut engager la campagne qu'au printemps.

Une réaction jugée « vindicative et blessante » par l'entourage de Thibault Lanxade, et qui laisse augurer une campagne accrocheuse. Pour l'heure, toutefois, seules des rumeurs de candidature, jusqu'ici démenties par les intéressés (Geoffroy Roux de Bézieux, Xavier Fontanet, Denis Kessler, etc.), ont émergé. Et certains parient déjà sur une réélection très facile (pour trois ans dans le cas d'un deuxième mandat) de Laurence Parisot. « *Le patronat ne vire pas un sortant qui se représente* », explique un bon connaisseur.

Changements de têtes prévus

A l'occasion de la réunion mensuelle de son comité de directeurs, la CGPME lance aujourd'hui son processus électoral de manière plus discrète. L'élection aura lieu en janvier et Jean-François Roubaud, qui préside l'organisation depuis 2002, est candidat à sa succession. A l'Union professionnelle artisanale (UPA), en revanche, le renouvellement est assuré puisqu'il est programmé : en vertu de la règle de présidence tournante entre les trois confédérations, Jean Lardin, président de la Capeb (bâtiment), succédera à Pierre Martin à partir du 21 janvier.

Des changements de tête plus nombreux sont attendus dans les chambres de commerce et d'industrie. Avec la réforme consulaire, les élections, qui devaient avoir lieu le mois prochain, ont été repoussées à juin l'an prochain. Et un nouveau délai devrait être accordé jusqu'en octobre 2010.

De nombreuses chambres territoriales et régionales devraient alors changer de main, avant d'élire le président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI). A la tête de l'instance nationale depuis 2001, Jean-François Bernardin ne se représente pas. Pour lui succéder, le nom du premier vice-président actuel, André Marcon, est cité, mais il n'est pas officiellement déclaré. Les chambres de métiers voteront aussi en octobre 2010 pour élire leurs dirigeants dans les instances territoriales, puis à la tête de l'Assemblée permanente des chambres de métier (APCM), aujourd'hui présidée par Alain Griset.

Les élections patronales en 2010

Janvier : présidence tournante à l'UPA, élection à la CGPME. Juin ou juillet : élection au Medef. Octobre : élections dans les chambres de métiers et les chambres de commerce et d'industrie. Les présidents de ces instances éliront ensuite le président de leur organisation au niveau national (Assemblée permanente des chambres de métiers et Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie).

Les échos 16 septembre 2009

L'Elysée a rendu ses derniers arbitrages sur la réforme de la taxe professionnelle

Le gouvernement va plafonner la nouvelle contribution économique territoriale à 3 % de la valeur ajoutée, et permettre aux entreprises perdantes d'étaler les effets de la réforme sur cinq ans. Les « supergagnants » (EDF, GDF Suez, Areva, SNCF, France Télécom) seront taxés à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

Taxe professionnelle : le coût de la réforme		
En milliards d'euros, en régime de croisière (à partir de 2015)	Avant l'impôt sur les sociétés	Après l'impôt sur les sociétés
Coût de la réforme (avant aménagements sectoriels)	+ 7,1	+ 5,5
Taxes spécifiques pour les « supergagnants » (EDF, SNCF, téléphonie mobile, etc.)	- 1,5	- 1,125
Mesures en faveur des perdants	nc	+ 0,44
Coût de la réforme (après aménagements sectoriels)	nc	4,815

idé / Source : ministère de l'Economie

Les entreprises dites de réseaux ne figureront pas parmi les grands gagnants de la suppression de la taxe professionnelle. Il en a été décidé ainsi par le gouvernement, qui, sous couvert d'alléger l'impôt des établissements industriels, ne souhaite pas offrir des gains « injustifiés » aux entreprises et aux activités non délocalisables. L'Elysée, qui a rendu hier ses derniers arbitrages, prévoit ainsi de nouvelles taxes pour récupérer, quasi intégralement, le gain de ceux qu'il qualifie de « supergagnants » : EDF, GDF Suez, la SNCF, Areva, France Télécom et les opérateurs de téléphonie mobile. Celles frappant l'énergie iront en priorité au niveau communal et intercommunal. Les taxes sur les télécoms et les équipements ferroviaires seront versées aux régions, compétentes en la matière depuis 1997.

Victoires pour le patronat

Outre qu'elles rétablissent le lien entre impôt et territoire, ces taxes permettront surtout de réduire d'un cinquième la facture de l'Etat : jusqu'alors, le coût de la réforme était estimé à 5,5 milliards d'euros par an, net d'impôt sur les sociétés (IS). Les taxes frappant les « *supergagnants* » devraient permettre de récupérer 1,5 milliard d'euros avant IS et 1,125 milliard après (lire ci-dessous). Les mesures en faveur des perdants (intérim, grossistes, banques, etc.) devraient représenter 440 millions d'euros en régime de croisière et 500 millions de plus l'an prochain. Elles seront ciblées non sur les 70.000 établissements perdants, mais sur les 42.000 les plus pénalisés, dont l'impôt est majoré de plus de 10 % ou de 500 euros au moins. Ceux-ci pourront étaler les effets de la réforme sur cinq ans : en 2010, ils paieront le même impôt qu'en 2009. L'impôt croîtra ensuite, de manière linéaire, les quatre années suivantes. Si le surcroît d'impôt atteint 1.000 euros, par exemple, ils paieront zéro euro supplémentaire l'an prochain, puis 250 euros supplémentaires en 2011, puis 500 en 2011... pour n'entrer dans le droit commun qu'en 2015.

Au-delà de cette mesure de court terme, le patronat a obtenu trois autres victoires de taille : la contribution économique territoriale, qui remplace la TP, sera plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée, au lieu de 3,5 % auparavant. Un abattement forfaitaire de 1.000 euros sera également proposé aux petites entreprises, réalisant moins de 1 ou 2 millions de chiffre d'affaires.

Impôt sur les transformateurs

Pour les entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre, enfin, l'impôt sera plafonné en fonction du chiffre d'affaires. L'intérim sera ainsi beaucoup moins pénalisé qu'il n'aurait dû l'être. Au total, la réforme en régime de croisière devrait donc représenter un coût net d'IS de 4,8 milliards d'euros.

Si elle réduit les charges sur l'investissement, la réforme menée par Christine Lagarde ne simplifie pas le Code des **impôts**, qui comportera l'an prochain une série de nouveaux prélèvements sectoriels. Les discussions avec EDF, premier contributeur de la taxe professionnelle (1,3 milliard d'euros), ont été particulièrement complexes. Le gouvernement a finalement renoncé à taxer les pylônes, qui appartiennent aux distributeurs. Mais l'électricien sera taxé au titre des transformateurs du secteur régulé, appartenant à ses filiales RTE (haute tension) et ERDF (basse tension). Ce prélèvement apportera une centaine de millions d'euros. Une deuxième taxe frappera toutes les centrales de production d'énergie, qu'elles soient nucléaires, hydrauliques ou thermiques. Pour EDF, qui possède 19 centrales nucléaires, 447 centrales hydrauliques et 25 tranches thermiques, le prélèvement sera compris entre 450 et 550 millions d'euros. La taxe portant sur les capacités de production frappera aussi les autres producteurs d'énergie, tels GDF Suez, Areva et **Poweo**.

La SNCF, quant à elle, sera taxée au titre de ses matériels roulants, à hauteur d'environ 300 millions d'euros. Cela correspond à la différence entre la TP payée jusqu'alors (510 millions) et le montant de la nouvelle contribution économique territoriale (220 millions). Les opérateurs de téléphonie et France Télécom, enfin, seront taxés au titre des antennes, à raison de quelques dizaines de millions d'euros. Cet impôt, déjà existant, devrait être relevé à hauteur de 1.000 euros par antenne, au grand maximum.

Les échos 17 juillet 2009

Retraites des mères : la Cour des comptes critique la réforme en préparation

Il faudrait réduire la majoration de durée d'assurance accordée aux femmes à six mois pour mettre la France en conformité avec le droit européen, estiment les magistrats financiers, et non à un an comme le prévoit le gouvernement.



C'est une critique qui tombe mal pour le gouvernement. Alors que le ministre du Travail est en train de mettre la dernière main à la réforme des retraites des mères de famille du secteur privé, la Cour des comptes a apporté un regard très dur, hier, sur les orientations retenues par l'exécutif. La solution privilégiée par Xavier Darcos, avec le soutien de la majorité des partenaires sociaux, serait de scinder en deux la majoration de durée d'assurance de deux ans accordée aujourd'hui à la mère à la naissance de chaque enfant. Le gouvernement veut accorder une année aux mères au titre de l'accouchement ou de l'adoption, et permettre le partage de la deuxième année entre le père et la mère. Le but est de mettre la France en conformité avec la jurisprudence européenne, qui estime que les deux ans accordés aux seules mères violent le principe de l'égalité hommes-femmes. Tout en maintenant au maximum un bénéfice jugé essentiel, étant donné le niveau de pension plus faible des femmes.

Pour les magistrats de la rue Cambon, cela ne suffirait pas à mettre la France en conformité avec le droit communautaire. « *Lier la majoration de durée d'assurance à l'accouchement nécessite de la réduire fortement* », par exemple à six mois, comme c'est le cas dans la fonction publique depuis 2004, car le juge examinera de près la « *proportionnalité* » du dispositif avec l'inégalité qu'il cherche à corriger. Il serait également « *difficile de justifier* » auprès du juge communautaire une majoration d'une durée différente dans le public et dans le privé. Rue de Grenelle, ces critiques sont balayées d'un revers de la main : « *La pénalisation des femmes dans leur carrière professionnelle est bien supérieure à six mois dans le privé. On ne peut pas avoir une vision purement comptable sur un tel sujet.* » La position de la Cour a une vertu pour le ministre : elle peut donner le sentiment que la réforme du gouvernement est assez généreuse.

Les effets se cumulent

Autre critique de la Cour : elle estime qu'il faudrait réformer en même temps un autre avantage familial de retraite, l'assurance-vieillesse des parents aux foyers (AVPF), un dispositif qui valide des droits à la retraite pour les femmes au foyer, sous condition de ressources. « *Chacun de ces dispositifs induit des effets négatifs croissants*, pointe le rapport annuel sur la Sécurité sociale présenté hier : *désincitation au travail des femmes après 60 ans, surtout pour la majoration de durée d'assurance, illisibilité sans redéfinition des objectifs poursuivis pour l'AVPF* ». Les effets des deux avantages se cumulent, il faut donc les réformer de front, estime la Cour. Elle suggère que l'AVPF devienne « *l'unique dispositif de compensation des interruptions de carrière ou de la réduction d'activité des parents qui se consacrent à l'éducation d'un enfant* ». La majoration de durée d'assurance étant, elle, focalisée sur la naissance. L'AVPF ne serait plus attribuée sous condition de ressources, mais en bénéficier serait plus difficile - on ne pourrait plus la cumuler avec une activité professionnelle, par exemple. Les possibilités de cumul de l'AVPF et de la majoration de durée d'assurance seraient « *limitées* ».

Le gouvernement n'entend pas modifier sa copie : il prépare actuellement une réforme pour la majoration de durée d'assurance uniquement, qui sera incluse dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010. Aucune modification de l'AVPF n'est prévue pour le moment, la question étant renvoyée au « rendez-vous » sur les retraites de l'an prochain.

Le Monde 16 septembre 2009

CGT et FSU se rapprochent et annoncent des initiatives communes

A quelques mois de leurs congrès respectifs, un groupe de travail réunit les deux syndicats

La CGT et la FSU vont-elles se retrouver demain dans le même syndicat ? Les secrétaires généraux des deux organisations, Bernard Thibault et Gérard Aschieri, en ont-ils parlé, samedi 12 septembre, lors d'un tête à tête discret à la Fête de l'Humanité ?

Officiellement, la discussion a porté sur les " convergences " et les " actions communes " que vont organiser la CGT et la FSU, l'une sur la formation professionnelle à Caen le 10 novembre et l'autre sur la petite enfance à Toulouse le 21 novembre.

Fusionner ? La question inquiète et divise les rangs de la CGT et de la FSU. A trois mois du congrès de la CGT, du 7 au 11 décembre à Nantes, à cinq mois de celui de la FSU, du 1er au 5 février 2010 à Lille, il n'est pas question de semer le trouble dans l'esprit des militants.

" La question ne se pose pas en ces termes et la FSU ne viendra pas avec armes et bagages, convient la secrétaire confédérale de la CGT, Maryse Dumas. Si cela passe par le haut et que la base n'en veut pas, ce sera une catastrophe avec, à l'arrivée, moins de syndiqués et plus de division. "

Pour autant, " aucune organisation ne peut éviter de se poser le problème de son avenir sans réfléchir à des alliances de forces ", a confié au Monde, samedi, Gérard Aschieri. Si le secrétaire de la FSU récuse toute perspective de " fusion absorption qui serait une mauvaise approche ", il avoue que la réforme de la représentativité, dont la loi a été votée le 20 août 2008, et la situation sociale actuelle accélèrent les processus. " Nous ne pouvons rester éternellement privés du niveau interprofessionnel, il y a des questions sur lesquelles nous devons pouvoir discuter et négocier ", fait valoir M. Aschieri.

Les discussions bilatérales ont commencé en fait en mars. Un groupe de travail, réunissant cinq dirigeants de chaque organisation, s'est mis en place. Lundi soir, ce groupe se réunissait à nouveau.

D'un côté, la FSU qui pèse quelque 165 000 adhérents dont 70 000 au SNES dans le second degré et 52 000 au SNUIPP dans le premier degré. De l'autre, la CGT avec 65 000 adhérents à la fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture (FERC) et, au total, quelque 200 000 cartes dans la fonction publique, tous secteurs confondus. La CGT existe dans l'enseignement professionnel, mais ne représente rien dans le premier et le second degré.

Si l'addition n'est pas d'actualité, certains y pensent à moyen terme. Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires (UGFF-CGT), n'exclut pas que le mouvement syndical se reconstruise en regroupant des forces aujourd'hui séparées ". Richard Béraud, secrétaire général de la FERC-CGT, se veut plus prudent. " Certains veulent mettre la charrue avant les boeufs et aller au-delà d'une simple convergence dans les luttes ", dit-il.

Au congrès du SNES, en mars à Perpignan, une résolution a clairement reposé un problème, qui fut à l'ordre du jour de plusieurs congrès de la FSU. " Le SNES oeuvre avec la FSU à l'unification du mouvement syndical autour d'une conception d'un syndicalisme de transformation sociale et de lutte (...) ", dit la résolution finale.

De quoi raviver tous les fantasmes. Pour Gilles Moindrot, le secrétaire général du SNUIPP, explique que les enseignants du premier degré n'iront pas à la CGT, mais ils " souhaitent que la FSU travaille avec un maximum d'organisations syndicales ". " Avec la CGT, pourquoi pas, dit-il, mais il ne faut pas de relation particulière. "

Jean-Michel Drevon, de la tendance Ecole émancipée (historiquement proche de l'extrême gauche et de l'ex-LCR), craint, lui, " une satellisation autour de la CGT " et il souhaite que " le pôle de "transformation sociale" intègre aussi Solidaires ". Pour répondre à ce souci, la FSU a décidé aussi de mettre en place un groupe de travail avec Solidaires, dont la première réunion aura lieu mercredi.

Le Figaro 16 septembre 2009

Parisot ouvre la porte sur la question des rémunérations

La présidente du Medef est d'accord avec François Chérèque pour que soit organisé au printemps un Grenelle des retraites.

Ouverture. Laurence Parisot a fait un geste mardi en direction des syndicats en se montrant, lors de sa conférence de presse, plutôt conciliante avec certaines de leurs demandes. La présidente du Medef a accepté d'intégrer dans la délibération sur la modernisation du dialogue social - ouverte mardi - « la question des rémunérations » via une amélioration de « l'information sur les orientations économiques de l'entreprise » transmise aux représentants du personnel.

« Nous devons travailler pour qu'ils ne soient plus informés au dernier moment, tout en nous assurant du respect de la confidentialité des informations transmises », a-t-elle indiqué. Manière d'aborder - sans le dire - la question du partage de la valeur comme l'exigeait Nicolas Sarkozy. Jusqu'à présent, la présidente du Medef souhaitait limiter les débats au seul développement de l'épargne salariale. Les syndicats vont s'engouffrer dans la brèche pour intégrer la question de la rémunération des dirigeants. « Il n'est pas question pour nous d'aborder ce sujet », indique un porte-parole du Medef.

Négocier sur le harcèlement

L'idée est de donner plus de place aux représentants des salariés dans la gouvernance des entreprises sans tomber dans de la cogestion. Pour la CFDT, les comités d'entreprise pourraient par exemple débattre des rémunérations variables des dirigeants et soumettre leur avis aux conseils d'administration ou de rémunération. « Les salariés connaîtraient mieux la manière dont sont rémunérés leurs dirigeants », assure Marcel Grignard, le numéro deux de la CFDT.

Laurence Parisot a confirmé mardi qu'une discussion débiterait mi-octobre sur le développement du dialogue social dans les PME conformément à la position commune signée en avril 2008 sur les nouveaux critères de représentativité syndicale. L'objectif n'est pas ici d'ouvrir la porte aux syndicats dans les PME mais plutôt de permettre aux salariés d'être représentés par bassin d'emploi ou groupement d'entreprises.

La présidente du Medef s'est encore dite « favorable » à l'ouverture d'une « négociation » prochaine sur le « harcèlement en entreprise », afin de mieux prévenir le mal-être mais aussi les suicides de salariés.

Sur ce point, Laurence Parisot a indiqué avoir demandé à tous les présidents de fédération « de voir comment ils peuvent décliner dans leur branche l'accord paritaire sur le stress signé en novembre 2008 ».

Côté emploi, la présidente du Medef a confirmé que la négociation sur les conséquences sociales de la crise reprendrait le 2 octobre et proposé de l'axer sur « la mobilité sociale et le logement des salariés ».

Laurence Parisot s'est dite « contente de voir François Chérèque se rallier » à son idée de régler définitivement la question des retraites en 2010 et a retenu l'idée du patron de la CFDT de le faire lors d'un « Grenelle des retraites ».

Les échos 17 septembre 2009

Bernard Thibault « On attend peut-être trop du syndicalisme »

BERNARD THIBAUT LE SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT

Une mobilisation dans l'automobile aujourd'hui, une autre dans toute l'industrie le 22 octobre ; qu'attendez-vous de ces initiatives ?

300.000 emplois sont menacés à brève échéance dans l'industrie. On est en pleine crise et les entreprises continuent à privilégier la reconstitution du cash, l'investissement est au point mort. Il y a urgence à mettre en place une politique industrielle digne de ce nom.

Vous ne participerez pas au rassemblement de cet après-midi. Avez-vous peur d'affronter les cégétistes qui, comme le délégué de Continental, vous jugent trop mou ?

Etre secrétaire général d'une organisation n'implique pas d'être présent à toutes les manifestations, d'autant que la CGT, en cette rentrée, doit être présente sur beaucoup de fronts. J'ai déjà dit ce que je pense des propos de Xavier Mathieu sur le fond. A la CGT, on n'apprécie pas ceux qui jouent contre leur camp. Mais il ne faut pas que cela empêche d'avoir les débats nécessaires sur notre stratégie, a fortiori dans le cadre de la préparation de notre congrès de décembre.

Le chef de l'Etat a décidé de reprendre votre très bonne idée " d'états généraux de l'industrie. Satisfait ?

J'ai eu l'occasion d'échanger avec lui sur la situation alarmante de l'industrie. Nous n'avons pas proposé d'organiser des états généraux, mais demandé une véritable politique industrielle. Le cas de Molex comme les promesses non tenues de Nicolas Sarkozy à Gandrange montrent qu'il ne suffit pas d'obtenir des discussions avec l'Etat pour aboutir à des résultats satisfaisants. Les Etats généraux doivent avoir pour objectif d'inverser la tendance. Si ce n'est que de la communication politique, ce sera sans la CGT.

Quel est l'état du climat social ?

On ne peut prédire le climat social de cette rentrée à partir de celui du mois de juin. On est dans une situation sans précédent : il peut donc évoluer très rapidement. Les syndicats ont une responsabilité particulière dans ce contexte. Notre tâche est d'autant moins facile qu'on attend peut-être trop du syndicalisme : compte tenu de l'état de la gauche, certains voudraient que nous nous substituions aux partis politiques pour incarner l'alternance. Ce n'est pas notre rôle.

L'intersyndicale a-t-elle encore un sens ?

Evidemment. Au-delà des appels à des mobilisations nationales et même s'il y a des débats entre nous, l'intersyndicale encourage les mobilisations dans les entreprises, elle crée une dynamique. Ceux qui pensent qu'il faut plutôt privilégier le chemin de l'autonomie et de l'isolement ne prennent pas en compte l'aspiration très forte des salariés à l'unité pour faire face à une crise dont ils sont les premières victimes.

A quels syndicats faites-vous allusion ?

A ceux qui sont préoccupés avant tout par leur propre avenir. C'est regrettable que les intérêts internes l'emportent sur la défense des intérêts des salariés.

Comme Force ouvrière ?

FO a besoin de la division des syndicats pour justifier son existence par défiance vis-à-vis de la CGT depuis 1947. Mais l'Histoire ne s'est pas arrêtée en 1947 !

Quel sens faut-il donner à votre rapprochement avec la CFDT ?

La CFDT se questionne sur son syndicalisme. C'est nouveau. Elle est même allée jusqu'à inviter la CGT à réfléchir avec elle au syndicalisme de demain à son université d'été. La CFDT considère peut-être que la CGT n'a pas tout faux. Je ne vais pas m'en plaindre. Cela ne veut évidemment pas dire qu'elle veut devenir une CGT bis. L'amélioration des relations entre syndicats contribue à répondre à une question que nous posons dans nos documents de congrès : n'y a-t-il pas place pour plus de concertation et d'échanges entre organisations syndicales ?

Et la CGT, à la veille de son congrès, doute-t-elle ?

Nous sommes convaincus que notre stratégie et nos analyses sont les bonnes, en témoigne notre succès aux élections prud'homales, mais il faut développer la syndicalisation pour avoir les moyens de nos ambitions. Il faut contraindre les pouvoirs publics à faire respecter le droit fondamental de se syndiquer. La CGT doit aussi se remettre en cause pour adapter son organisation à l'évolution du monde du travail et aux besoins des salariés d'aujourd'hui.

Où en êtes-vous de votre projet de réorganisation de la direction confédérale ?

Nous allons en débattre. On ne peut pas demander aux fédérations de repenser leur organisation et ne pas réfléchir à celle de la confédération.

Jusqu'où comptez-vous aller avec la FSU ? Et avec Solidaires ?

Avec la FSU, nous sommes d'accord pour étudier les possibilités d'un travail plus étroit. Nous avons des assises et des statuts différents, mais nos positions convergent souvent. Nous avons convenu de prendre le temps de renforcer nos coopérations. Mais, soyons clairs, aucune fusion ou absorption n'est à l'ordre du jour. Quant à Solidaires, il faudrait qu'ils intègrent que le succès des uns ne peut se faire sur la dépouille des voisins. La CGT est trop souvent une cible pour eux.

Laurence Parisot arrive bientôt en fin de mandat. Quel bilan tirez-vous de son action ?

L'image des entreprises n'a cessé de se dégrader et elle y a contribué par ses déclarations et ses positions. Le patronat n'entrouvre la porte des négociations que vraiment contraint et forcé. C'est le blocage pour la reconnaissance des métiers pénibles, on joue la montre pour reconnaître aux salariés des PME le droit d'avoir eux aussi des représentants syndicaux. Sur le partage de la valeur ajoutée, au rythme où va le patronat, ce n'est pas impossible qu'il y ait plusieurs Lehman Brothers avant qu'on obtienne quelque chose ! Ce qui a progressé au Medef, c'est le lobbying vis-à-vis du gouvernement et ça lui rapporte des succès qui se chiffrent en milliards d'euros pour les entreprises chaque année.

Etes-vous favorable à une reconduction de Pierre Gadonneix à la tête d'EDF et que pensez-vous d'une éventuelle arrivée d'Henri Proglio ?

Nous avons toujours privilégié le débat sur les orientations mises en oeuvre dans les services et entreprises publiques plutôt que sur les désignations de tel ou tel PDG.

Que pensez-vous du plan d'investissement de 5 milliards d'euros dans le fret SNCF et de la réorganisation qui va l'accompagner ?

Transférer le transport de marchandises de la route sur le rail est un objectif d'intérêt général défendu depuis de longues années par la CGT. Ce n'est concevable qu'avec une réelle volonté politique, des investissements, un maillage du territoire et des personnels en nombre suffisant.

La précarisation de l'emploi piège au moins 5 % des salariés

Le COE a adopté hier un rapport sur « les transitions sur le marché du travail » selon lequel les salariés français sont parmi les plus mobiles d'Europe.

Le rapport sur « les transitions sur le marché du travail » que le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) a adopté hier dresse une cartographie des trajectoires professionnelles lourde d'enseignements sur la précarité et la mobilité des salariés. Bonne nouvelle pour elles, « les personnes en contrat court accèdent plus facilement à l'emploi stable que les chômeurs », affirme le rapport, citant des travaux de Pauline Givord et Lionel Wilner.

Toutes choses étant égales par ailleurs, les personnes en CDD auraient trois fois plus de chance et les intérimaires deux fois plus de chance que les chômeurs d'accéder à un CDI d'un trimestre à l'autre. Mais, « pour les débutants sans diplôme, la probabilité d'avoir un CDI quand on occupait un emploi temporaire l'année précédente a baissé de plus de 20 points entre les périodes 1982-1986 et 1997-2001 », alors qu'il est plus fréquent de débiter par un emploi temporaire, affirme le rapport, citant une autre étude de Pauline Givord.

En outre, les travaux du COE soulignent que « certains salariés seraient durablement enfermés dans le chômage ou les emplois courts », les plus jeunes et les moins qualifiés étant particulièrement concernés. Les propriétaires moins mobiles.

Selon une étude de Bérengère Junod, un peu plus d'un tiers des personnes en CDD n'obtiendraient pas de CDI au bout de trois ans. Une autre étude de Magali Befly, Elise Coudin et Roland Rathelot, publiée par l'Insee en 2008, évalue à 5 % la proportion des personnes de 30 à 49 ans confinées entre l'emploi instable et le non-emploi. Quant à la proportion des personnes ayant passé trois années de suite à alterner emploi précaire et chômage, elle est passée de 4 % en 1982 à 10 % en 2000, selon des travaux de Denis Fougère.

S'appuyant sur une enquête Eurobaromètre, le COE note par ailleurs que plus d'un quart des actifs français déclaraient en 2005 avoir eu, au cours de leur carrière, une expérience professionnelle dans une autre région que celle de leur emploi actuel, alors que la moyenne européenne est d'un peu plus de 15 %. Mais alors que l'exécutif veut construire une France de propriétaires, le Conseil d'orientation pour l'emploi souligne que posséder leur logement rend les salariés moins mobiles, conduisant à des durées de chômage supérieures à la situation de locataire.

Le Monde 18 septembre 2009

Panne d'allumage de rentrée pour le syndicalisme

En affichant, le 27 août, lors de l'université d'été de la CFDT, leurs connivences et leurs convergences, sans masquer leurs différences, François Chérèque et Bernard Thibault ont réussi leur rentrée. Mais le syndicalisme, dans son ensemble, a manqué la sienne. Il souffre d'une panne d'allumage. Par leur complicité, les secrétaires généraux de la CFDT et de la CGT ont lancé un signal clair : la démarche réformiste, assumée et impatiente chez M. Chérèque, subliminale et encore en chantier chez M. Thibault, domine le syndicalisme français. Par l'action et par la négociation, les syndicats veulent des résultats.

Cette entente nouvelle entre la CGT et la CFDT, toutes les deux décidées à venir à bout du sous-développement syndical français (moins de 5 % de syndiqués dans le secteur privé !), n'ouvre pas un long fleuve tranquille. M. Thibault se prépare, du 7 au 11 décembre à Nantes, à un congrès difficile face à des opposants hostiles à toute compromission avec le réformisme. Et elle réveille les préventions, voire l'hostilité, des syndicats, qui craignent que la réforme des règles de représentativité, voulue par la loi du 20 août 2008 et déjà mise en œuvre, assure à la CGT et à la CFDT une domination dont ils feraient les frais.

Depuis octobre 2008, huit syndicats - CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU, Solidaires - ont réussi l'exploit, jusqu'alors inédit, de se réunir dans une intersyndicale - le " G8 " - qui, vaille que vaille, a orchestré, à coups de journées nationales d'action, une mobilisation contre les dégâts sociaux de la crise. Jusqu'à l'été, le " G8 " a tenu bon, alors que dans les entreprises les syndicats se battaient les uns contre les autres pour conquérir leur brevet de représentativité : 10 % aux élections professionnelles. Depuis la rentrée, le " G8 " a du plomb dans l'aile. Le 8 septembre, FO et la CFTC, premières victimes de la bataille de la représentativité, ont boudé l'intersyndicale. Elles n'ont pas apprécié la volonté de la CGT de faire du 7 octobre, date d'une journée mondiale pour le " travail décent " organisée par la Confédération syndicale internationale (CSI), une " journée de mobilisation unitaire interprofessionnelle ".

" Ceux qui prophétisent la fin de l'unité syndicale ou l'atonie du mouvement social en cette rentrée se trompent ", a aussitôt affirmé M. Thibault. Une intersyndicale est prévue le 28 septembre. La CFTC y sera. Et FO hésitera à continuer la politique de la chaise vide. Mais le contexte - la concurrence dans les entreprises et les congrès de la CGT puis, en juin 2010, de la CFDT - rend hypothétique un rebond du " G8 ".

Les divergences, jusqu'alors tenues en lisière, resurgissent sur les formes d'action et sur le cahier revendicatif. " L'unité d'action n'a pas vocation à être permanente, a martelé Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, dans Le Parisien du 7 septembre. Elle peut s'arrêter et reprendre à tout moment. " " Les journées de manifs à répétition, ce n'est pas payant ", ajoute-t-il. Partisan d'une " grève franche " de 24 heures - récusée par la CGT et la CFDT -, M. Mailly a le même souci que ses homologues : " Comment être efficace syndicalement ? " Mais il refuse totalement la perspective de faire du " G8 " un " bidule permanent, sinon ça veut dire qu'il n'y a qu'un syndicat ".

Le doute monte sur le caractère durable du " G8 ". Pour Jacques Voisin, président d'une CFTC qui a peur de ne pas survivre à la réforme de la représentativité, les " grandes manifs ", " cela ne sert à rien ". A contrario, Solidaires reste convaincue qu'à un moment " il faudra un mouvement d'ensemble, une grève générale ". " On ne va pas faire grève contre la crise ", rétorque M. Chérèque. Dans L'Humanité-Dimanche du 10 septembre, M. Thibault prévient que " s'il n'y a pas d'unanimité sur la reprise d'initiatives coordonnées au plan national il faudra les envisager avec ceux qui veulent les prendre sur la base de la plate-forme - du G8 - ".

L'action patine aussi parce que les syndicats peinent, face à la crise, à décliner des propositions communes. Là où il y a des plans sociaux, et où la radicalité pointe, ils ne se résignent pas à mettre sous le boisseau la priorité de l'emploi et à centrer leur combat sur la seule majoration des primes de départ. Sur fond d'envolée du chômage, la crise ravive plus les inquiétudes et les colères que la combativité.

L'efficacité va-t-elle être recherchée à travers la négociation ? Le grain à moudre revient. Nicolas Sarkozy retrouve, grâce à son conseiller social, Raymond Soubie, qui est d'autant plus l'interlocuteur des syndicats que François Fillon ne joue pas ce rôle, l'art de la concertation. Il l'a pratiqué sur la préparation du G20 et a accédé à la demande de la CGT d'états généraux de l'industrie.

Jusqu'alors aux abonnés absents, au point de laisser Frédéric Saint-Geours, président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie, reprendre la main sur le dialogue social, Laurence Parisot, présidente du Medef, a garni sa hotte de sujets de négociations : le harcèlement au travail, le partage de la richesse et même, pour satisfaire la CFDT, un " Grenelle des retraites ".

Vice-président de la CGPME, Jean-François Veysset s'est déclaré ouvert, mercredi 16 septembre, devant le club Réalités du dialogue social, à un scrutin territorial de branche où les salariés des petites entreprises choisiraient leurs représentants.

Et si la négociation donnait plus de résultats que les journées d'action ?

Reuters

Le travailleur indépendant moyen gagne 36.400 euros par an

Le revenu moyen des 2,3 millions de travailleurs indépendants en France a été de 36.400 euros en 2005, mais avec de fortes disparités selon les professions et le sexe, montre une étude de l'Insee.

Les non salariés, qui ne sont pas liés par un contrat de travail et n'ont aucun rapport hiérarchique avec un employeur, représentent au total 10% des actifs en emploi en France mais constituent un ensemble très hétérogène.

Ils sont particulièrement présents dans l'agriculture (500.000), le BTP (250.000), le commerce de détail (250.000), le paramédical (180.000), les services aux entreprises, les hôtels-café-restaurants et les activités médicales, note l'Insee dans son étude publiée vendredi.

Hors secteur agricole, leur revenu moyen a été de 36.400 euros en 2005 mais avec un écart de un à sept selon les métiers.

Dans les activités juridiques, la médecine ou la pharmacie, les indépendants ont des revenus moyens de l'ordre de 80.000 à 100.000 euros. A l'opposé, les chauffeurs de taxi, les professionnels du textile-habillement, les prestataires de services à la personne ou de services artistiques, sportifs ou culturels ont des rémunérations six à sept fois plus faibles.

Les exploitants agricoles ont eu quant à eux un revenu par personne non salariée de 17.100 euros en moyenne en 2006, avec des écarts là encore notables : un quart des exploitations dégage un résultat supérieur à 24.300 euros, la moitié un résultat inférieur à 13.700 euros tandis qu'un quart ne dépasse pas 4.600.

L'étude montre aussi que les femmes, qui représentent 30% des non-salariés, ont un revenu moyen inférieur de près de 40% à celui des hommes. "L'écart s'explique en partie par l'âge, l'ancienneté, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise", précise l'Insee.

En prenant en compte la différence de durée hebdomadaire du travail - 51 heures en moyenne pour les femmes, 56 heures pour les hommes - l'écart se rapproche de celui constaté chez les salariés à temps complet, soit 23%, ajoute l'institut.

L'Insee s'est également penché sur le sort des médecins pour noter que le revenu moyen des généralistes est de 70.800 euros, contre 111.500 pour les médecins spécialistes libéraux.

Là encore, "les femmes perçoivent 30% de moins que leurs confrères parmi les spécialistes, et 17% de moins parmi les médecins généralistes", constate l'Insee.

Jouer les prolongations pour améliorer sa retraite

Surcote ou cumul emploi-retraite : deux solutions existent désormais pour limiter la chute des revenus.

Au cours du premier trimestre, 21.000 personnes ont bénéficié d'une surcote de leur retraite. Cette population a représenté 12,5 % des nouveaux retraités (1), une proportion jamais atteinte auparavant (voir graphique). Le dispositif est vraiment le succès du moment, comme l'était l'an dernier, à la même époque, le régime de l'auto entrepreneur. Dans les deux cas, les motifs sont les mêmes : il s'agit d'améliorer l'ordinaire.

Pour cela, de plus en plus de Français sont prêts à continuer à travailler au-delà du nombre de trimestres nécessaire pour obtenir leur retraite à taux plein. Ce n'est certes pas conforme à l'image renvoyée par les sondages. A en croire ces derniers, les salariés ne veulent pas jouer les prolongations à leur poste de travail. Du moins, jusqu'au jour ils se frottent à la triste réalité financière...

Expert en stratégie retraite chez Mercer, société spécialisée dans les rémunérations et la protection sociale, Philippe Caré observe fréquemment le phénomène. « Quand je dois conseiller une personne entre 54 et 57 ans, elle met presque toujours en exergue la pénibilité de son travail, explique-t-il. Elle clame à qui veut l'entendre qu'elle ne travaillera pas un jour de plus que ce qu'elle doit. Et puis, lorsque le moment de la liquidation des droits se rapproche, elle commence à se faire une idée précise du montant de sa pension. Subitement, elle retrouve la forme pour demeurer active. » Soudure difficile

C'est que le choc est rude, lorsque le dernier salaire cède la place à une pension qui ne représente plus que 60 % de l'ancienne rémunération. Dans certaines situations, la soudure est pratiquement irréalisable. C'est notamment le cas lorsque le nouveau retraité a encore plusieurs jeunes enfants à charge, et à plus forte raison quand il doit verser une pension alimentaire.

Le compte n'y est pas non plus pour une autre catégorie de particuliers : ce sont les investisseurs en Bourse. Pour ceux qui s'apprêtaient à quitter le monde du travail, la chute de leurs placements est survenue au plus mauvais moment. Les objectifs de rendement ne sont pas au rendez-vous pour suppléer la baisse de leurs revenus. Il leur faut trouver une autre solution d'appoint.

Et puis, il y a aussi le cas des salariés qui se révèlent si précieux pour leur employeur que ce dernier leur demanderait bien de rester encore, ne serait-ce que le temps de former un successeur.

Rester jusqu'à 70 ans

Pour apporter une réponse à toutes ces problématiques, deux solutions existent désormais. Dans la première, appelée la « surcote », le collaborateur déclare qu'il veut demeurer dans l'entreprise, même si tous ses trimestres sont comptabilisés. Avec la législation désormais en vigueur, il peut ainsi rester salarié jusqu'à 70 ans. Non seulement il retarde le moment où il devra subir une baisse de ses revenus, mais en plus, il améliore le montant de sa future pension. Pour chaque nouveau trimestre, il gagne une surcote de 1,25 %, soit un total de 5 % par an. De ce fait, en moins de deux ans, il efface pour la vie les charges sociales qui lui resteront à acquitter.

En effet, ces dernières s'élèvent à 7,5 % de la rente versée par le régime de base. Dès lors que la pension s'améliore de 5 % par an, il ne faut pas beaucoup de temps pour que le gain engrangé soit supérieur à la ponction.

Seulement, si la formule est intéressante pour le salarié, elle l'est beaucoup moins pour l'employeur, qui a de bonnes raisons de se sentir mis devant le fait accompli. De fait, le contrat de travail ne change pas. Il est toujours à durée indéterminée. Le bénéficiaire de la surcote ne pourra donc pas être licencié (sauf faute grave) et encore moins placé d'office à la retraite. C'est pourquoi, pour que la formule soit jugée gagnante par les deux parties, mieux vaut envisager la solution d'un CDD cumulé avec la liquidation des droits.

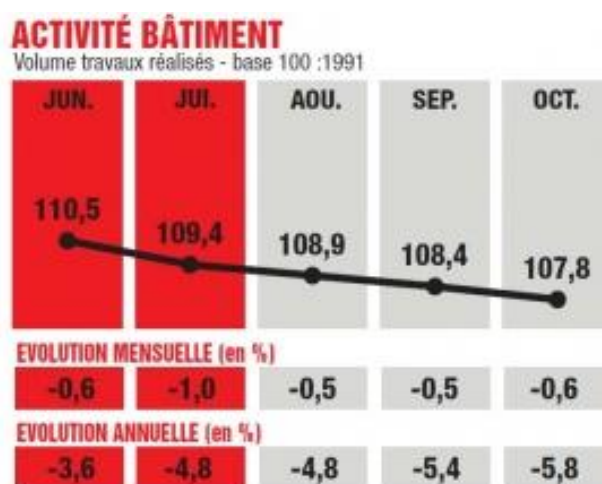
Revenir en CDD

Depuis le début de l'année, la loi facilite grandement les procédures pour le retraité désireux de reprendre du service. Il peut arroser son départ le vendredi soir et revenir le lundi matin, en contrat à durée déterminée. Jusqu'alors, il devait laisser s'écouler un délai de six mois, ou bien aller proposer ses services à un autre employeur. Il fallait en outre que la somme de sa pension et de son nouveau salaire ne dépasse pas le montant de sa dernière rémunération. Ces contraintes n'ont plus cours. Le bénéficiaire de ces nouveaux droits n'aura jamais si bien gagné sa vie. S'il avait liquidé ses droits, il toucherait 60 % de sa dernière rémunération. S'il reste à son poste, il perçoit son salaire inchangé. Mais s'il liquide ses droits tout en rempilant pour dix-huit mois, par exemple, il perçoit au total 160 % de ce qu'il touchait en CDI ! Ensuite, rien n'interdit d'envisager la poursuite de ses activités en optant pour le statut d'indépendant...

Le moniteur 18 septembre 2009

Conjoncture: même si le pire semble passé, l'incertitude prévaut

Le point presse de rentrée de Didier Ridoret, ce mardi est fort attendu. La Fédération française du bâtiment (FFB) qu'il préside collationne toujours pour ce rendez-vous un nombre important d'indicateurs. Son pronostic est d'autant plus attendu cette semaine que le débat est lancé: la reprise est-elle enfin arrivée ou au contraire la crise se poursuit-elle ? Le dernier bulletin économique d'Euler Hermes, qui dresse le bilan du premier semestre pose la question. "Mais la réponse ne pourra pas être univoque, répond l'Institut, car les profils d'activité attendus dans les trimestres à venir en France et en Europe seront particulièrement erratiques".



Activité bâtiment : -5,5 % sur 12 mois (en illustration)

En recul de plus de 5,5 % sur 12 mois, le volume des travaux réalisés a continué de se détériorer de façon régulière durant l'été.

Selon les entrepreneurs interrogés en juillet, les entrées en commandes ont à nouveau baissé, en particulier dans le secteur de la construction de logements neufs et dans le domaine des bâtiments non résidentiels. Les perspectives d'embauche sont régulièrement revues à la baisse et l'emploi salarié dans le secteur devrait se contracter en 2009 pour la première fois après plus de dix ans de hausse.

16,3% de défaillances d'entreprises en plus dans la construction au premier semestre

Dans son bilan du premier semestre, le service des études d'Euler Hermes SFAC relève 8.845 défaillances d'entreprises sur les six premiers mois de l'année, c'est 16,3% de plus qu'en 2008 et à peu près dans la moyenne de l'ensemble des secteurs (16,7%). Le secteur de la construction représente un peu plus d'un quart (26,4%) de l'ensemble des défaillances de ces six premiers mois.

Nette amélioration de l'activité des travaux publics en juillet

La semaine passée, la Fédération nationale des travaux publics a, pour sa part, noté une amélioration de l'activité des travaux publics en juillet. Elle s'est redressée de + 7,3% par rapport à celle du mois de juin, a annoncé la fédération. Sur les sept premiers mois de l'année, les travaux réalisés restent cependant en baisse de 8,5% comparés à la même période de l'an passé. Après un point bas en avril, les entrées de commandes ont amorcé une progression. Depuis le début de l'année, elles restent néanmoins encore en retrait de 11% comparées à un an d'intervalle.

Les effectifs ouvriers permanents sont orientés modérément à la baisse. Alors que le recul d'activité est de 8,5% sur les sept premiers mois de l'année, celui des effectifs est de 2,6% sur la même période. Les heures effectuées par des intérimaires restent en revanche en forte baisse, en juillet et depuis le début de l'année.

Béton prêt à l'emploi: - 17% en 2009

Autre chiffre publié cette semaine: le béton prêt à l'emploi. Il devrait mettre en œuvre cette année 36,5 millions de m³, un recul de 17% par rapport à 2008 où un retrait de 2,4% (à 44,1 millions de tonnes) avait déjà été observé, selon les statistiques données par le syndicat du secteur, le SNBE. Marqué par la crise mais aussi par les intempéries, le premier semestre s'est inscrit en baisse de 20% et le SNBPE avance le chiffre de - 15% pour le second. La phrase de la semaine

"Avant de faire sonner les trompettes de la reprise, il paraît important au préalable de s'entendre sur un point: qu'appelle-t-on reprise en économie exactement ?... Après les pires trimestres économiques enregistrés dans l'OCDE depuis soixante ans, il est vrai que retrouver le chemin de la croissance est en soi une bonne nouvelle